

AGEI 49

Association de Gestion Europe Inclusion 49

122 rue du Château d'Orgemont

CS 10406 49104 ANGERS Cedex 2

☎ : 02.52.57.01.44 - 📠 : 02.52.57.01.74



UNION EUROPEENNE

Ce projet est cofinancé par le
Fonds social européen dans le
cadre du programme
opérationnel national « emploi
et inclusion » 2014-2020

PLIE d'Angers Loire Métropole

APPEL A PROJET

Accompagnement renforcé des participants

**Objectif spécifique 1 – Fonds social
Européen**

Dispositif PLIE

2015-2017

1 – Contexte et objectifs

1. Le contexte

Angers Loire Métropole à axer sa politique d'insertion sur trois priorités :

- La réduction du chômage dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- L'accès à la qualification et à l'emploi des jeunes,
- Le retour à l'emploi des seniors.

Le fil rouge est la mise à l'emploi, vecteur d'insertion sociale et professionnelle, de professionnalisation et de développement des compétences en prenant appui sur les besoins du tissu local d'entreprises.

Angers Loire Métropole, à travers son dispositif PLIE « Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi » axe sa stratégie d'intervention autour de 4 axes :

- 1) Renforcer la logique de parcours individualisés vers l'emploi proposés aux participants PLIE
- 2) Développer les mises à l'emploi vecteur d'insertion sociale et professionnelle, de professionnalisation, de développement de compétences :
- 3) Renforcer l'accès à la qualification pour les participants du PLIE :
- 4) Sécuriser l'accès et le maintien à l'emploi pour les participants et les entreprises :

La principale fonction du PLIE est d'organiser des parcours d'insertion professionnelle vers l'emploi pour des publics en difficulté avec un accompagnement très renforcé des personnes. Le PLIE apporte une offre d'accompagnement renforcé des publics en complément de celle développée par les partenaires du territoire dans le cadre du droit commun.

Il s'agit de

1- Objectifs visés :

2- Public cible :

Public intégré au dispositif PLIE d'Angers Loire Métropole :

- Les jeunes
- Les seniors
- Les habitants des quartiers prioritaires

3- Objectifs quantitatifs et qualitatifs

Angers Loire Métropole se propose d'accompagner par an, 200 jeunes et 500 adultes dans le cadre d'un parcours individualisé, entre 2015 et 2020, sous réserve que les files actives moyennes annuelles des référents de parcours n'excèdent pas 90 participants.

La durée maximale de parcours est fixée à 24 mois. Elle sera prorogable, dans le respect des procédures de validation des entrées et sorties du dispositif et en fonction de l'intérêt à poursuivre l'accompagnement (logique de plus-value de l'accompagnement et du parcours proposé dans le cadre du PLIE au regard du droit commun).

Angers Loire Métropole se fixe comme objectif de développer les mises en situation de travail afin de conduire 200 personnes par an à un emploi et / ou à une formation qualifiante. Seront pris en compte :

- les emplois d'une durée d'au moins 6 mois : contrat à durée déterminée, emplois aidés dans le secteur marchand ou hors structures d'insertion, contrats de travail temporaire, contrats en alternance,
- les créations d'entreprises ou d'emplois indépendants,
- les formations qualifiantes : diplôme ou titre décerné par un Ministère, certification professionnelle enregistrée au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

Dans le cadre du nouveau programme opérationnel du Fonds social Européen, Angers Loire Métropole a souhaité redéfinir sa politique insertion sur le territoire et s'est donc fixé des orientations stratégiques.

- personnes confrontées à des problèmes de mobilité ou de logement, ou,
- personnes confrontés à des problèmes de santé/handicap.

Dans le respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes, le PLIE veillera à prendre l'ensemble des mesures correctives nécessaires pour garantir le respect de ce principe.

2- les modalités d'intervention de l'action accompagnement renforcé des participants

La coordination des parcours PLIE dans son ensemble

Le PLIE accompagne 700 personnes par an, une mission de coordination est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement des accompagnements

Les missions de la fonction de coordination :

- Gérer les demandes d'entrée et de sorties des participants
- Assurer le suivi des accompagnements à travers des points réguliers avec les référents sur les participants suivis
- Diffuser les informations ayant trait à la formation et à l'insertion nécessaires à la construction des parcours (lien avec organismes de formation, recueil des offres d'insertion auprès des structures d'insertion par l'activité économique)
- Assurer auprès des opérateurs le suivi des actions (participation aux comités de suivi)
- Assurer la traçabilité des parcours saisie des données sur le logiciel ABC)
- Animer les comités techniques : comités d'entrées et de sorties, comités de suivi des parcours les comités opérationnels
- Participer aux différentes instances mises en œuvre par les partenaires locaux.

Avec des actions spécifiques :

1 L'accompagnement renforcé des participants PLIE de plus de 26 ans

Pour accompagner les 500 adultes participants tels que définis au point 3, il est prévu l'intervention de 6 ETP référents.

Le référent sera chargé de la mise en œuvre globale de l'accompagnement renforcé et personnalisé de ses participants.

Il développera des modalités d'interventions individuelles et collectives

Des modalités d'interventions individuelles :

- Accueillir les personnes et élaborer un diagnostic socioprofessionnel. Evaluer la motivation du participant ; sa capacité à s'engager dans un parcours d'insertion.

- Accompagner de manière individualisée et renforcée le participant afin de mettre en œuvre les étapes définies, à raison d'au minimum 2 entretiens physiques par mois lorsque les participants sont entre 2 étapes de parcours, et d'au minimum 1 contact par mois lorsqu'ils sont en étapes de parcours
- Traiter les éventuels freins et difficultés sociales du participant en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs locaux compétents.
- Favoriser l'accès à l'emploi durable et stable ou à une formation qualifiante longue permettant l'insertion durable par une prospection d'offre d'emploi et/ou de formation.
- Assurer le suivi du participant pendant les 6 mois suivant l'embauche ou l'entrée en formation qualifiante.
- Tenir un dossier administratif par participant : ainsi que la base de données ABC VIESION
- Participer aux réunions organisées par le chargé de mission du PLIE.
- Indiquer à tous les participants la participation du FSE. Toute publication ou communication relative à l'action devra faire mention du Fonds Social Européen.
- Participer aux formations de professionnalisation mises en œuvre par le PLIE d'Angers Loire Métropole ou autres partenaires.

Des modalités d'interventions collectives

- Elaborer des actions collectives sur des thématiques définies en concertation avec le PLIE : recherche d'emploi, élaboration du projet professionnel, préparation aux recrutements, mobilité etc.
- Animer ou co-animer ces actions à destination de l'ensemble des participants du PLIE avec pour objectif d'y accueillir 20 participants différents sur l'année civile.

2 Une mobilisation des jeunes vers l'IAE et vers l'emploi

Le PLIE prévoit d'accompagner 200 jeunes dans son dispositif. C'est un public faiblement qualifié avec peu d'expériences professionnelles voir pas, il a plus de difficultés que la moyenne des demandeurs d'emploi pour identifier les offres d'emploi correspondant à son profil.

Il souhaite développer les mises en situation de travail pour ce public afin de favoriser leur accès à l'emploi et à la qualification et les accompagner dans leur recherche active d'emploi.

Il s'agira de développer les mises en situation de travail dans les structures d'insertion par l'activité économique afin de permettre aux jeunes de :

- Se ré entrainer aux rythmes de travail
- Acquérir les codes de l'entreprise
- Acquérir des savoir-être nécessaires à toute employabilité
- Développer de compétences professionnelles

3 Formation des référents PLIE

Le PLIE souhaite professionnaliser les acteurs de l'insertion à travers des actions de formations sur la question de la relation entreprise

3- les moyens mobilisés

- 1 équivalent temps plein sur la mission de coordination
- 6 équivalents temps plein de de référents PLIE ayant une bonne connaissance des publics en difficulté, des partenaires du territoire intervenant dans le domaine

de l'insertion par l'économique, de la formation, de l'entreprise. La mission d'accompagnement nécessite de privilégier des postes à temps plein.

- 1.5 équivalent temps plein sur la mission mobilisation des jeunes vers l'IAE

4-Les indicateurs de mesure et d'évaluation

L'opérateur retenu devra recueillir les données nécessaires au renseignement des indicateurs de réalisation de l'opération (critères FSE). Les indicateurs figureront sur un questionnaire type qui devra être signé par le participant et qui conditionnera l'éligibilité des participants et le financement FSE afférent.

Ces indicateurs de réalisation, et ceux de résultats devront également être renseignés sur la plateforme « Ma démarche FSE » lorsque celle-ci sera disponible dans sa version définitive.

- *Volet quantitatif*
- pour le public plus de 26 ans :
 - 90 participants accompagnés en file active,
 - Dont 40 nouvelles entrées
- Pour le public jeunes :
 - 200 personnes accompagnées vers l'IAE
 - 30 jeunes en emploi d'avenir
- *Volet qualitatif*
 - typologie du public, fréquence des entretiens,
 - Mobilisation du partenariat,
 - Participation à des instances de travail, réunions d'équipes, réunions partenaires du territoire...
- *Volet communication*
 - Modalités de communication aux participants et aux partenaires du financement FSE sur le dispositif d'accompagnement.

5 - La sélection des projets

L'appel à projet concerne l'accompagnement renforcé des participants PLIE :
Coordination des parcours et accompagnement renforcé individualisé

L'appel à projet est pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Les porteurs de projets sont invités à proposer des réponses s'inscrivant dans cette thématique et répondant aux orientations prioritaires définies.

La sélection des projets se fera sur la base des critères suivants :

- La cohérence avec les priorités fixées par le FSE et les orientations stratégiques du PLIE
- La méthodologie proposée
- Les liens développés avec les référents pour le suivi des participants PLIE
- Les modalités de suivi des participants, d'enregistrement des présences et de l'évolution de leur situation
- Les outils de suivi de l'opération
- Les indicateurs d'évaluation de l'opération
- Les indicateurs de réalisation attendus

- Les modalités de prise en compte du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Les moyens prévus pour assurer la publicité FSE
- La qualité des intervenants et l'expérience des bénéficiaires (opérateurs).
- Le coût de l'opération et l'éligibilité des dépenses
- La localisation de l'opération, son impact géographique attendu
- Le calendrier de réalisation